

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 18 août 1843.

Le *Courrier de Lyon* a toujours eu une grande prédilection pour les voyages des princes et pour les fêtes qui les accompagnent.

Ne lui parlez pas des dépenses que ces voyages occasionnent aux communes : il ne veut pas qu'on s'occupe de pareilles bagatelles ; ne lui dites pas que ces voyages sont souvent un embarras pour les princes eux-mêmes, une fatigue sans utilité : il vous accusera immédiatement de vouloir renverser la monarchie. A l'en croire, les voyages des princes sont d'une grande utilité ; ils rapprochent de la dynastie régnante les masses qui ne la connaissent que de loin, par des rapports inexacts, et servent à dissiper des illusions trop favorables ou à faire disparaître des préventions sans fondement.

S'il était vrai que les voyages des princes servissent de lien entre eux et les populations, s'il était vrai qu'ils pussent contribuer à détruire des illusions trop favorables ou à faire disparaître des préventions mal fondées, les princes feraient fort bien de voyager dans leur intérêt. Mais nous nions que leurs courtes apparitions dans les villes qu'ils visitent puissent faire naître des relations de quelque solidité entre eux et leurs habitants ; nous nions que les populations puissent être vivement impressionnées par la seule apparition de princes qu'elles ne font en quelque sorte qu'entrevoir. Elles savent bien, d'autre part, que les visites des princes ne se font pas sans bourse délier, et qu'on paie les plaisirs qu'on leur procure avec les deniers de la caisse municipale. Elles savent bien que l'argent dépensé en ces circonstances pourrait être employé à des choses plus utiles, et elles ne voient guère de motifs de se réjouir beaucoup des visites qu'on leur fait.

Quant aux princes, à la manière dont les choses se passent, ils doivent aussi fort peu se réjouir en voyage, et nous ne concevons pas qu'ils obtempèrent si facilement aux sollicitations qui leur sont faites pour les y décider par des ministres imprévoyants et impopulaires. Avec quelque réflexion, ils comprendraient bien vite qu'on veut se servir d'eux pour étayer tel ou tel système souvent bien compromis, et qu'en les mettant dans certaines circonstances en contact avec les populations, on les rend en quelque sorte solidaires d'actes politiques qu'ils n'ont ni approuvés ni conçus.

Ce n'est pas au milieu du tumulte des fêtes que les princes se font connaître ; on les juge par les actes sérieux et décisifs ; on les apprécie par leur sagesse dans les conseils, par leur courage dans les combats, par leur fierté dans leurs rapports diplomatiques ; on peut ainsi apprécier la portée de leur esprit, mesurer leur capacité, connaître leur patriotisme. Ne donnons donc pas à leurs voyages une importance exagérée et un caractère qu'ils n'ont pas. Notre opinion sur ce point est confirmée par les faits. Depuis Napoléon, les populations sont restées fort paisibles pendant les voyages des princes. Si en les voyant elles ont témoigné peu de satisfaction, c'est qu'elles savent que ces visites, qui peuvent être utiles à quelques solliciteurs, sont sans effet pour elles, et qu'elles n'ont rien à en attendre.

Il est un fait positif, c'est que M. le duc de Nemours est reçu

en ce moment très-froidement dans les villes qu'il visite ; un fait non moins positif, c'est que dans la ville du Mans il s'est trouvé dans une position fort gênante, qu'il a été obligé en quelque sorte de se prononcer pour le ministère contre l'opposition par la réponse qu'il a faite au discours de M. Trouvé-Chauvel, et qu'enfin, à tort ou à raison, on lui impute généralement la destitution de ce magistrat.

Le *Courrier* croit-il que ces résultats soient bien favorables à la dynastie ? Pour notre compte, nous ne le pensons pas. En résumé, voici notre opinion sur ces voyages. Ils sont sans utilité pour les princes ; on peut les regarder comme des faits négatifs qui ne peuvent avoir aucune influence sérieuse sur les destinées du pays, tandis qu'ils ont pour inconvénient d'entraîner les villes à des dépenses onéreuses, de réveiller souvent des passions mal éteintes, de faire naître des conflits sans objet entre les autorités des villes et les princes eux-mêmes.

Puisque, d'une part, ils n'ont rien de profitable au point de vue de l'intérêt public, qu'ils sont, d'autre part, une charge pour les villes, une fatigue pour les princes, et entraînent après eux des inconvénients réels, on devrait donc les supprimer.

CONSEILS-GÉNÉRAUX.

(2^{me} article.)

Le département du Rhône est tout à la fois agricole et manufacturier. La population ouvrière s'y accroît chaque année, non d'une manière effrayante, mais par une progression qui semble assez régulière. Comme le même mouvement se fait sentir par toute la France et que l'industrie est soumise à des crises presque périodiques qui laissent les hommes sans ressources devant la misère, comme on serait coupable de ne pas demander à la terre tout ce qu'elle peut donner, il est nécessaire de faire des efforts pour augmenter les produits du sol en encourageant l'agriculture.

Les méthodes agricoles sont encore assez arriérées dans le département du Rhône ; les instruments perfectionnés n'y sont introduits qu'avec lenteur, de sorte que l'une des deux bases de notre richesse demeure vis-à-vis de l'autre dans une condition d'infériorité fâcheuse. Les comices agricoles n'ont pas été adoptés partout comme ils méritaient de l'être ; il a fallu en déplacer un. Sans doute ils aideront à l'amélioration de l'agriculture ; mais il faut du temps, il faut des encouragements que ne donne pas le conseil-général du Rhône, dont il ne semble pas comprendre la nécessité, en sorte que l'économie agricole fait chez nous des progrès assez lents.

Le conseil-général donne une allocation de 1,900 f. à la société d'agriculture, et assurément ce sont là des fonds très-bien employés, car cette société s'occupe de travaux sérieux et qui déjà portent des fruits ; elle a, par ses encouragements, ses mentions, ses rapports, contribué à donner une heureuse impulsion aux progrès de l'art séricicole, et c'est déjà un beau succès.

Dans la dernière session du conseil-général, un vote a été rendu pour autoriser le préfet à prendre des arrangements avec la so-

ciété d'agriculture afin de donner à la pépinière de Tassin tout le degré d'utilité que réclame le pays, tout en ménageant les finances du département. Sans doute l'économie est fort désirable en administration ; toutefois il faut savoir dépenser à propos, et les fonds employés à donner des encouragements à l'agriculture ne sont jamais perdus pour les masses. Nous craignons fort que le conseil n'ait pas compris cette vérité.

Dans les montagnes sud-ouest de notre département, on se livre à l'élevage des bestiaux, et notre marché de Saint-Just est approvisionné de veaux à peu près complètement par les produits de nos fermes. Cette industrie a donc une grande importance pour nous, autant sous le rapport de la richesse territoriale que sous le rapport hygiénique ; le conseil-général eût dû peut-être s'occuper de cet objet, donner des primes d'encouragement à ceux qui présenteraient les plus beaux sujets élevés dans leurs fermes. C'est ainsi qu'on aide à l'amélioration des races, qu'on force à l'adoption des bonnes méthodes.

Le conseil-général du Rhône se plaint chaque année avec raison des pertes que fait éprouver à l'agriculture la chasse au filet ; dans sa dernière session il demandait instamment une loi sur cet objet, dans le but de détruire la pyrale. Le besoin est légitime, les abus sont criants et les plaintes fondées ; on ne peut qu'applaudir à la sollicitude du conseil se faisant l'organe d'une réclamation légitime. Toutefois nous demanderons au conseil-général du Rhône ce qu'il a fait, lui, pour parer au mal. Demander au gouvernement, c'est fort bien ; mais il faudrait peut-être l'aider, lui donner l'exemple, lui tracer pour ainsi dire la route. Le gouvernement est composé d'hommes de théorie, les conseils-généraux, au contraire, d'hommes de pratique pour la plupart. Ceux-ci voient le mal de leurs propres yeux, ils en souffrent ; qu'ils prennent donc quelques mesures, qu'ils votent donc des fonds pour améliorer la situation. La chasse au filet détruit les oiseaux qui se nourrissent des insectes aujourd'hui les fléaux de l'agriculture ; si le conseil-général eût accordé une gratification de 50 fr. aux vingt gardes-champêtres qui auraient constaté le plus de contraventions et opéré la saisie du plus grand nombre d'engins de chasse durant une année, vous auriez vu augmenter l'activité de nos honnêtes gardes-champêtres d'une manière fort remarquable ; vous les auriez vus poursuivre énergiquement les chasseurs, au lieu de les aider, comme quelques uns le font aujourd'hui. Mais non, on ne prend nulle mesure, et on se borne à s'adresser au pouvoir central, qui vraiment ne peut pas tout faire si vous restez les bras croisés.

Le mal est général, c'est vrai ; mais le remède peut être différent suivant les localités. C'est par l'expérience que vous enseignerez au pouvoir ce qu'il convient de faire. On se plaint à tout propos de la centralisation administrative, et on a raison, car elle arrête tout ; puis on invoque à tout propos le pouvoir central, sans lequel on n'ose faire un pas. Il conviendrait de mettre ses actes et ses paroles plus en harmonie ; pour cela, il faudrait avoir le courage de faire les dépenses utiles et de repousser les dépen-

FEUILLETON DU CENSEUR DU 19 AOUT.

UN POÈTE AU XVII^e SIÈCLE.

Si jamais la France fut grande par les lettres, ce fut sous le règne de Louis XIV. Il n'y avait pas alors un salon qui n'eût sa coterie littéraire. A cette époque, l'esprit était pris au sérieux. On a eu tort, ma foi, de crier au privilège, car, en vérité, en ce temps-là, un vers heureux menait à tout. Il y avait alors des querelles à propos de tel ou tel auteur. On rompaît courageusement des lances en l'honneur du poète que l'on préférait. Une brochure remuait tout Paris. On s'arrachait un couplet bien fait ; on le lisait dans les salons, dans les ruelles, au lever des grandes dames, aux petits soupers des raffinés. Les rivaux en littérature se critiquaient souvent, quelquefois avec violence ; mais de ces boutades s'échappaient des critiques si fines, si spirituelles, si amusantes, qu'il n'y avait que le blessé qui pût se plaindre. Après tout, il avait le droit de répliquer ; il se débattait franchement, hardiment, de manière à mettre les rieurs de son côté. Tout cela, c'était de la vie, du mouvement. On reconnaissait l'importance de l'écrivain puisqu'on la discutait. On s'occupait de toutes les œuvres, bonnes ou mauvaises. Ce n'était pas, hélas ! comme aujourd'hui, de l'indifférence, du dégoût, de l'ennui. On applaudissait ou l'on sifflait : on ne s'ennuyait jamais.

Il y avait aussi des fortunes différentes, il est vrai. Ceux-ci, pour prix d'une adroite flatterie, s'asseyaient à la table des grands ; ceux-là, plus fiers, plus indépendants, mouraient de faim, mais ils étaient populaires. Ceux-ci, rimeurs courtisans, hantaient la cour et touchaient de gros bénéfices ; ceux-là, d'âme haute et droite, gardaient leur libre allure et logeaient au grenier, mais de ces pauvres marseillais sortaient des œuvres sublimes qui devaient porter à la postérité le nom illustré de leur auteur. C'était le bon temps, en vérité ; la prose et la poésie étaient reines. Il n'y avait point de novateurs qui fissent des vers ressemblants à de la prose, et de la prose... qui ne ressemblait nullement à des vers. Alors il ne fallait qu'un peu d'esprit pour qu'on vous reconnût du génie ; aujourd'hui il faut beaucoup de génie pour qu'on vous accorde un peu d'esprit.

Nous nous arrêtons là. Il faudrait un article spécial, bien plus, des volumes, pour établir les différences qui existent entre le dix-neuvième et le dix-septième siècle, les transformations que l'art des poètes et des romanciers a subies, et ce qu'il a gagné et perdu. Nous ne voulons que vous raconter, en passant, l'histoire d'un de ces heureux poètes qu'un noble patronage appuyait en haut lieu, à cette époque où les gens riches payaient

pour les gens d'esprit.

Sarrazin était de ces poètes élégants et recherchés qui se montraient plus brillants que profonds, plus amusants que savants, plus ambitieux de plaire que d'étonner. Sarrazin écrivait de charmantes choses, spirituelles et rieuses, qui convenaient fort dans les ruelles. Il critiquait avec grâce et bon goût, et se faisait pardonner ses épigrammes les plus piquantes par la bonne façon dont elles étaient dites. Outre cela, il était joli homme, bien fait, et portait la tête et l'épée hautes. Ses yeux surtout avaient une telle expression que le bruit courait, de par le monde, que son regard, voilé et rêveur, ou ardent, audacieux et passionné, suivant les circonstances, lui avait rapporté autant de bonnes fortunes que ses sonnets, ses impromptus et ses odes amoureuses.

Sarrazin avait ses prôneurs et ses détracteurs ; mais, par le fait, ses poésies lui avaient valu de charmantes et nobles amours, et, mieux que cela, l'amitié du coadjuteur et du prince de Conti. Nous disons mieux que cela parce que l'un dérivait de l'autre : la protection du coadjuteur et l'amitié du prince lui avaient ouvert les salons d'un monde où lui, pauvre étudiant dont tout le bagage se réduisait à l'imagination, n'aurait jamais pu pénétrer. Sarrazin était devenu le secrétaire intime du prince de Conti qu'il amusait par ses réparties spirituelles et ses à-propos pleins de finesse. Sa vie était brillante et joyeuse, toute remplie d'intrigues galantes dans lesquelles il s'était trouvé souvent fort aventuré, mais dont il s'était toujours tiré avec honneur, en homme adroit et en homme d'esprit.

Il y avait pourtant une tache noire dans cette belle existence du poète. Cette tache, c'était une femme longue, sèche, maigre, chargée de cinquante et quelques printemps, et cette femme... c'était la sienne. Eh ! oui, vraiment, Sarrazin le poète, le beau, l'élégant Sarrazin avait, dans un jour de désespoir, embrassé cinquante années réunies, et il avait épousé ce demi-siècle, flanqué qu'il était de vingt mille écus de rente.

Un matin, il était allé solennellement à l'église, il avait prononcé le oui fatal ; mais en le prononçant il avait épuisé toute sa force, tout son stoïcisme. La cérémonie achevée, il n'avait pas eu le courage de parfaire l'œuvre ; il avait fui avant que le rideau fût tombé. Larmes, prières, menaces, tout avait été inutile. Aussi sa femme furieuse lui avait laissé sa chaîne que rien ne pouvait rompre ; mais elle avait gardé les vingt mille écus de rente. Pauvre Sarrazin !... C'était alors qu'il était entré chez le prince de Conti, et il était rare, pour son bonheur, qu'il se rappelât qu'il y avait, de par le monde, une femme qui portait son nom. On avait fini par l'oublier comme lui, et il menait, joyeux et insouciant, l'heureuse vie que nous vous avons dite.

Depuis quelque temps cependant, on avait perdu la trace de ses amours ;

lui d'ordinaire si imprudent, si compromettant, il était devenu d'une discrétion désespérante. En vain ses amis avaient-ils voulu lui ravir le secret de sa mystérieuse passion, rien n'était venu le trahir. D'abord il avait nié que son cœur fût occupé ; mais, comme on avait refusé de croire que le beau poète fût veuf de tout amour, il avait laissé soupçonner qu'il portait ses vœux tellement haut qu'il n'osait se l'avouer à lui-même. On se laissa prendre un moment au piège, mais cela dura peu. D'abord, on réfléchit que Sarrazin n'était pas homme à soupirer de langoureuses amours sans avoir les bénéfices du métier ; ensuite, on le connaissait trop adroit courtisan pour s'adresser à une femme, fille ou maîtresse de roi, et de nouveau on chercha quelque indice qui pût mettre les curieux sur la trace, mais tout fut inutile, et les amours de Sarrazin restèrent enveloppés d'un voile impénétrable.

Un jour cependant, une étincelle jaillit de cette obscurité, et l'on se se trouva sur la voie. Une fois en route, les observateurs devaient faire beaucoup de chemin.

Il y avait dans la rue des Tournelles une maison d'assez simple apparence, mais où affluait tout ce que la cour et la ville, comme on disait dans ce bon temps, avaient de mieux. Beaucoup de gens arrivaient à pied, beaucoup d'autres en voiture ou en chaise à porteurs ; les uns étaient des poètes, les autres des grands seigneurs. Ces derniers descendaient de leurs coches armoriés, montaient un escalier étroit et sombre, et arrivaient dans une petite chambre mesquinement ornée et dont les meubles étaient couverts de livres et de papiers épars. Là ils trouvaient quelque chose qui n'avait de l'homme que la face, quelque chose de laid, d'informe, souvent étendu dans un grand fauteuil à roulettes, plus souvent étendu sur un petit lit à rideaux de damas jaune. Près de cet être misérable il y avait une femme belle, dont les traits étaient empreints d'une mélancolique résignation. Ce pauvre infirme, c'était Scarron ; cette femme si intéressante, c'était Françoise d'Aubigné, la femme de Scarron, la future dame de Maintenon.

Autour de cet admirable bouffon se groupaient la spirituelle Sévigné, la romanesque Scudéry, la belle et tendre Ninon. Puis venait le cardinal de Retz, Pellisson, Voiture, Ménage, etc. La chambre du malade se transformait en l'un des plus brillants salons de Paris. C'était un bureau d'esprit ; chacun y apportait sa part de finesse et de gâté, sans compter ceux qui, sûrs d'y trouver la nourriture spirituelle, se chargeaient de ceux du corps, entre autres le comte du Lude et Villarsaux qui apportaient leur souper. Enfin c'était là que venait souvent le joyeux Sarrazin.

Un jour que Scarron devisait avec sa brillante société, Sarrazin entra. Scarron lui tendit vivement la main.

ses de faveur que le besoin ne nécessite pas et que rien ne justifie.

On demande, pour détruire la pyrale, une loi sur la chasse; ce remède sera-t-il suffisant? S'il est employé seul, il est permis de douter de son efficacité. Pour abriter les oiseaux, il faut des bois, et par malheur la plus grande partie en est détruite. Nous avons visité les vignobles, nous avons vu les ravages de la pyrale, et nous avons pu nous convaincre que dans les localités où les bois avaient été respectés la pyrale était mangée par les oiseaux et ne faisait par conséquent aucun mal aux vignes, lorsque, au contraire, elle dévorait tout dans les localités privées de bois. A une loi sur la chasse il conviendrait donc de joindre des encouragements pour le reboisement. Pourquoi le département ne fournirait-il pas aux communes les arbres nécessaires pour complanter les communaux? Les communes n'auraient que les frais de plantation à payer, et cette dépense pourrait être fort minime si quelques unes des journées de travail imposées pour les chemins étaient employées à la plantation des communaux. Il y a sur nos montagnes des sommets dépouillés, absolument nus; pourquoi n'encouragerait-on pas le reboisement par le don de quelques arbres? Nous savons bien qu'on ne peut pas tout faire en un an, mais commencez; l'exemple excitera l'émulation. Les conseils municipaux savent bien ce qu'il en coûte quand les vendanges sont faites par la pyrale; dans les communes riches on votera des fonds pour continuer votre œuvre, et le concours de tous aura produit l'amélioration que des vœux stériles ne feront jamais.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Nous avons signalé au conseil-général du Rhône des lacunes dans ses travaux; c'est à lui de les remplir.

Paris, le 16 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On a distribué aujourd'hui les prix des grands concours à la Sorbonne. Dès huit heures du matin, un piquet de gardes nationaux était réparti dans la cour, dans les escaliers intérieurs et dans la salle de distribution. A dix heures et demie, les portes ont été ouvertes au public, composé des élèves qui devaient être nommés dans le cours de la cérémonie, de leurs parents et de quelques personnages officiels. La salle représentait, on le sait, un long parallélogramme, terminé de chaque côté par une tribune pouvant contenir environ deux cents personnes. Dans l'une de ces tribunes était le maire du 11^e arrondissement, M. Démonts, accompagné de M. Hébert, procureur-général, et, non loin de M. Hébert, M. Ledru-Rollin. De onze heures à midi sont entrés les professeurs des facultés et des membres de l'Institut, puis enfin M. Villemain en costume de ministre, suivi du conseil royal et précédé des massiers portant leurs insignes. En attendant le ministre, une musique jouait toutes sortes d'airs destinés à ces cérémonies, par exemple la *Parisienne*, devenue un air si innocent. Les élèves ont demandé instamment la *Marseillaise*, et l'orchestre a fini par l'exécuter aux applaudissements des jeunes gens.

Enfin, M. le ministre arrivé, M. Caboché a pris la parole, et ce professeur de rhétorique du collège de Charlemagne a récité un long, lourd et lent discours latin, formé de phrases bien ronflantes, de périodes cicéroniennes qui n'ont pas causé de l'impatience aux dames seulement. Quand donc voudra-t-on comprendre le ridicule de ces harangues en patois de pédant, hérissées d'*etenim verò*, de *jamjam* et de plus-que-parfaits du subjonctif qui font la roue devant un public ennuyé et qui ne s'abstient de dormir que par politesse? A la fin de ce discours, auquel les oreilles vulgaires, peu habituées au latin moderne, n'ont pas compris grand'chose, nous avons seulement entendu un éloge pompeux de la prudence du roi, *summæ regis prudentiæ*.

Après M. Caboché est venu M. Villemain. Dans ces assemblées, M. Villemain est sur son terrain. A la chambre, au milieu des débats pratiques, sa phraséologie stérile provoque les sourires; ses épigrammes, les mots dont il sème ses improvisations, n'ont guère de succès, et quand il demande la parole, MM. Guizot et Duchâtel s'entre-regardent et frémissent.

En Sorbonne, il ne s'agit que d'être un beau diseur, de peigner des phrases coquettes.

M. Villemain s'est levé; il a commencé ainsi : « Jeunes élèves, il m'est précieux... » Et nous avons retrouvé notre orateur au

langage redondant, un peu prétentieux, mais assez bien ajusté à la solennité.

Parmi les lieux-communs qu'il devait nécessairement aborder, M. Villemain a laissé percer quelques allusions à la lutte qui est engagée entre l'Université et les partisans de la liberté de l'enseignement. Les jeunes gens ont promptement saisi et vivement applaudi ces allusions. Cela est tout simple : pour la jeunesse de nos collèges il n'y a que deux choses : l'éducation et l'instruction universitaires, l'éducation et l'instruction des séminaires.

M. Villemain a dit avec raison que nos écoles universitaires avaient un avantage, celui d'être ouvertes aux yeux de tous, de pouvoir subir le contrôle de tous. C'est d'ailleurs un grand avantage pour l'Université d'être affranchie de l'industrialisme, et sous ce seul rapport déjà nous serions pour les écoles dépendant directement de l'Etat. L'Université n'est-elle pas livrée à de criants abus? et ces abus ne sont-ils pas cause que les rangs des partisans de l'enseignement par le clergé se grossissent? Oui, les écoles dirigées par l'Etat sont préférables; mais n'y a-t-il donc pas d'éducation autre que celle qui vous met au régime du latin et du grec pendant huit ans, et qui vous offre à peine quelques notions de géographie et d'histoire, qui ne vous enseigne l'anglais ou l'allemand que comme un accessoire, qui ne vous donne aucune notion de la science du droit, en sorte que vous êtes incapables, si vous n'allez pas étudier encore trois ans à Paris, de voir clair vous-mêmes dans vos affaires sans l'assistance d'un avoué ou d'un avocat?

L'industrialisme, disions-nous tout à l'heure! mais personne n'ignore qu'il ne respecte pas l'Université. Que serait-ce en dehors d'elle? Aujourd'hui, dans certains collèges, et notamment au collège Charlemagne, on prend tels et tels élèves, on les dresse dans certaines spécialités : on applique l'un au thème grec, et il ne fait plus autre chose dans son année; on attèle celui-là à la version latine, et il obtient de ne plus faire que des versions; ainsi de suite. A la fin de l'année, si ces jeunes gens sont un peu intelligents, ils enlèvent les prix au grand concours, et cela fait des réclames pour le collège et pour les pensions qui lui envoient des élèves, de ces réclames que vous allez voir durant dix jours pleuvant dans les journaux.

Cette année, c'est un jeune homme nommé Blondin du Jura, qui obtenu le prix d'honneur qu'on s'obstine à donner au discours latin. Il y aurait encore bien des choses à dire sur les procédés au moyen desquels on peut, intelligence médiocre, devenir très-fort au discours latin. Le prix du discours français a été remporté par l'élève Mouette, de Louis-le-Grand; M. Blondin est de Charlemagne. C'est ce dernier collège qui a eu le plus de nominations, en y comprenant les accessits; mais le collège Louis-le-Grand a eu le plus de prix. Sainte-Barbe en a eu moins, mais un grand nombre d'accessits, etc., etc.

La cérémonie était terminée à deux heures et demie.

M. Villemain a fait dans son discours l'éloge de M. le duc de Nemours. On conviendra que cela était bien opportun.

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 août 1843.

Affaires toujours très-calmes.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 81 30, et elle a ouvert au parquet à 81 35. La rente a fléchi presque aussitôt; mais la baisse n'a eu aucune importance, puisqu'elle n'est pas tombée au-dessous de 81 30, qui a été le cours de fermeture du parquet.

Dans la coulisse, la rente est restée offerte à 81 27 1/2.

Cinq pour cent.	122 70	Trois pour cent belge.	» »
Quatre et demi pour cent.	» »	Banque belge.	» »
Quatre pour cent.	» »	Caisse Lafitte.	» »
Trois pour cent.	81 25	— — — — —	» »
Actions de la Banque.	3280 »		
Obligations de Paris.	1520 »		
Rentes de Naples.	107 »		
Etats Romains.	105 7/8		
Dettes actives d'Espagne.	27 7/8		
Cinq pour cent belge.	0/0		

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen.	680 »
Paris à Orléans.	667 50
Rouen au Havre.	350 »
Strasbourg à Bâle.	192 50

Le premier tableau de rectification des listes électorales et du jury a dû être affiché hier dans les communes de France où la loi en prescrit la publication. Le *Journal de Rouen* nous apprend que les listes nouvelles, pour le département de la Seine-Inférieure, présentent avec les anciennes une diminution de 108 électeurs, et il ajoute :

« Depuis la révolution de juillet, et particulièrement depuis ces neuf dernières années, c'est la première fois que se produit un pareil résultat. Jusqu'ici les mutations annuelles donnaient un résultat tout contraire; aux publications du mois d'août les additions offraient sur les retranchements un boni qui s'élevait généralement de 150 à 200 électeurs, indépendamment des acquisitions par rectifications successives qui, à la clôture des listes, se capitalisaient d'autant.

» Faudrait-il supposer que les fortunes et les positions indus-

trielles auraient été en décroissance depuis un an dans le département, ou qu'il nous serait survenu un dégrèvement d'impôts dont nous ne nous sommes pas doutés?

» L'étonnement redouble quand, décomposant le chiffre de la diminution, on arrive à trouver que ce sont précisément les trois arrondissements de la ville de Rouen qui ont proportionnellement essuyé le plus de pertes. Ainsi, nous remarquons dans le premier collège une réduction de 88 électeurs, dans le second une de 44, dans le troisième une de 40.

» Quel est donc le fléau qui a passé sur notre ville, et qui a eu pour effet de faucher d'un trait 172 électeurs?

Ce qui vient de se passer à Rouen se remarquera dans beaucoup d'autres villes. On doit se rappeler qu'il y a quelque temps déjà la presse a donné l'éveil aux citoyens; elle leur a annoncé que, cette année, les listes électorales subiraient de nombreuses épurations, que ces épurations porteraient surtout sur des électeurs indépendants et auxquels le pouvoir avait tout intérêt à fermer l'entrée des collèges. Nous sommes certains que la prédiction s'est réalisée. Il reste aux citoyens la ressource de réclamer; mais il faut réclamer immédiatement et sans perdre un seul instant, car l'administration ne manquera pas de multiplier les objections pour faire droit au plus petit nombre de réclamations possible. C'est dans de pareilles circonstances que des comités électoraux peuvent rendre de grands services, et c'est pour cela qu'on nous a vus si souvent insister pour leur organisation permanente. Qu'on se hâte donc d'en former dans les arrondissements où il n'en existe pas encore, et qu'on n'y appelle surtout que des hommes actifs et dévoués.

Voici comment le *National de l'Ouest* rend compte de l'arrivée de M. le duc de Nemours à Nantes :

« Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés hier à Nantes entre trois et quatre heures. Débarqués, avec une suite peu nombreuse, à quelques pas au-dessus du fer-à-cheval, où un kiosque orné de guirlandes avait été édifié, ils ont été reçus, à leur descente du bateau à vapeur le *Courrier*, par les autorités civiles et militaires, la magistrature, et, en un mot, par tous les fonctionnaires petits et grands. La garde nationale, dont une partie s'était abstenue de répondre à l'appel, formait, concurremment avec la ligne, la haie sur le chemin que devait suivre le cortège. A trois heures et demie environ, le prince en uniforme, la princesse mise avec une élégante simplicité, ont ouvert la marche, et alors a commencé pour eux une de ces rudes épreuves que les mortels les plus élevés subissent quelquefois pour l'éternel enseignement de la grandeur hiérarchique et de la puissance royale.

» La foule était immense sur tout l'itinéraire que devait suivre le prince. Les marches du Grand-Cours, couvertes de spectateurs, ressemblaient à un amphithéâtre romain un jour de cirque. Un sentiment de curiosité que la journée du dimanche avait permis au peuple de satisfaire avait jeté du débarcadère à la préfecture, où les fils du roi devaient descendre, une population dont nous ne chercherons pas à dissimuler le nombre, car plus elle était grande, plus son silence unanime a été significatif et imposant. La troupe, la garde nationale avaient peine à faire respecter leur consigne et à empêcher la foule de se précipiter pour voir le prince et la princesse de plus près. Disons-le maintenant sans craindre d'être démentis, car toute la ville en a été témoin comme nous : ce sentiment de curiosité banale est le seul que les royaux visiteurs aient recueilli sur leur passage, le seul qui ait marqué leur arrivée parmi nous.

» Le trajet du débarcadère à la place Louis XVI s'est accompli à pied. Le prince marchait devant en saluant la foule. Le silence le plus universel, le plus complet, l'a accueilli dès le départ. Pas un cri, pas un seul, ne s'est fait entendre. Cette indifférence, cette froideur significative qu'on remarquait partout, cette réception glaciale, à laquelle les saluts en pure perte du duc et ceux de la duchesse donnaient un caractère de déception de plus, commença sans doute à sembler pénible à un prince qui ne vient pas chercher des hommages et des sympathies. Des hommages, le monde officiel se charge de lui en présenter; mais les sympathies publiques étaient cruellement absentes. Aussi nous parut-il qu'à peine à quelques pas du kiosque où sa réception solennelle venait d'avoir lieu, le prince prenait un air désappointé, et que son front se rembrunissait. Le cours fut traversé au milieu du même silence. La foule était muette, elle n'avait que des yeux. La princesse suivait au regardait et on se taisait. Seulement, et comme son visage portait davantage encore que celui de son époux l'expression du désappointement, comme une femme, princesse ou non, est toujours femme et ne perd jamais ses droits à l'intérêt, bien des regards se demandaient comment on exposait ainsi la duchesse aux leçons que les peuples se réservent parfois de donner aux gouvernements dans la personne des princes et des rois; et chacun de

— Merci, cher, lui dit-il; je te dois une admirable lettre, un bon dîner et une délicieuse nuit.

— Comment cela, maître?

— Fais donc de ne rien savoir. Hier monseigneur de Conti a écrit une charmante lettre au pauvre souffreteux. Mieux que cela : il y a joint un pâté du Périgord, au fond duquel j'ai trouvé une admirable parodie d'Homère; car, si ventre affamé n'a pas d'oreilles, il a encore bien moins d'imagination. Et je te dois tout cela.

— Pardieu! maître, je gagne de la reconnaissance sans qu'il m'en coûte beaucoup, et, si j'obtiens de monseigneur un gros bénéfice pour le plus facile et le plus rieur de nos poètes, vous ne me feriez pas meilleure mine.

— Obtiens toujours, cher; je saurai bien trouver de nouvelles paroles pour le nouveau bienfait.

— Hélas! maître, par le temps qui court, les bénéfices sont si rares!

— Baste! ils sont comme l'esprit, ils courent les rues.

— Alors c'est pour cela qu'il y a tant de gens qui les attrapent sans les avoir gagnés.

— Tu as raison, et ceux qui, comme moi, ne peuvent courir, s'en passent. O bénéfices mes mis, n'êtes-vous pas las de courir pour enrichir plus de sots que de gens d'esprit? Ne vous arrêterez-vous pas à ma porte? Enrubannés ou croûtés, vous seriez si bien reçus!

Mais la misère, hélas! est assise à ma porte, Et la fortune court où le diable l'emporte.

Comme Scarron finissait sa boutade, on annonça M. et M^{me} Catalan. Catalan était de Marseille; il avait quarante ans, le visage brun des enfants du Midi, des yeux noirs flamboyants, la tête haute et la voix altière. C'était un hidalgo dans toute sa fierté : aussi le nom lui en avait-il été donné.

Sa femme était jolte et mignonne; elle avait des cheveux magnifiques, un front bien pur, des yeux noirs taillés en amande, pleins de vivacité, de feu et de passion. Son nez était admirablement fait, ses lèvres roses, son menton velouté et rond. Elle était ravissante.

Plus jeune que son mari, elle n'avait jamais, chose inouïe! donné prise à la médisance, et à cette joyeuse époque où les maris avaient honte d'aimer leur femme, et vice versa, où les femmes faisaient parade de coquetterie, où elles voulaient être célébrées par le nombre de leurs amants, où le vice descendait des nobles à la bourgeoisie, M^{me} Catalan n'avait pas fait le plus petit faux pas, pas la moindre chute. D'aucuns prétendaient, — le monde est si méchant! — que ce n'était pas faute de bonne volonté, que son sourire était provoquant et son regard des plus séducteurs, mais

que, par bonheur pour lui, son terrible époux avait mis son honneur sous la sauvegarde de son épée. Toujours est-il que le jour qu'elle entra avec son mari, qui n'ela quittait guère, dans la modeste chambre de Scarron, des médisants affirmèrent qu'un regard rapide avait été échangé entre la jeune femme et Sarrazin, et on ne les quitta plus des yeux.

La conversation était vive, animée, sautillante; c'était un feu roulant de bons mots, de réparties spirituelles; c'était, pour nous servir des façons de parler de l'époque, une gerbe de feu d'où jaillissaient mille étincelles.

Catalan, sans rien perdre de sa dignité toute castillane, prenait un vif plaisir à ces jeux d'esprit alors si fort à la mode. Sa jolie femme glissait bien quelques mots dans ce brouhaha de bon ton; mais son regard surtout avait une activité singulière, et vingt fois en moins d'une heure son gracieux visage se montra successivement triste, inquiet, boudeur et rayonnant.

Ce jour-là, Scarron était dans son fauteuil au coin de la cheminée. Sa femme s'approcha de lui et s'appuya sur le dos du fauteuil. M^{me} Catalan se leva, et, passant derrière M^{me} de Scudéry, qui était près de Scarron, elle avança pour causer un moment avec la noble compagne du pauvre infirme. Pélisson et Scudéry vinrent le joindre, et, tandis que Pélisson élevait la voix pour raconter quelque mystère de ruelle, science dans laquelle il excellait, Sarrazin se glissa près de M^{me} Catalan. Un mouchoir fort joli que tenait la jeune femme lui échappa; Sarrazin se baissa pour le ramasser et le lui remit en disant :

Comme le sultan de Syrie,

Les Grâces quelquefois ont jeté le mouchoir;

Je n'ai point cru, belle Sylvie,

Qu'elles pussent le laisser choir.

On s'empessa d'applaudir ce mauvais improvisé; mais presque aussitôt un brun visage se dressa entre Sarrazin et la belle Sylvie; c'était Catalan, qui reprit d'une voix ironique :

— Lorsque les Grâces n'ont pas jeté le mouchoir, elles peuvent le laisser prendre, n'est-ce pas, messire?

— A la bonne heure, reprit Sarrazin sans se déconcerter, mais si des choses qu'il faut ravir! Moi j'aime mieux un baiser donné que cent qu'il me faudrait prendre.

Et, ce disant, il se tourna vers Scarron et changea de conversation.

Pendant ce temps, la jeune femme, qui avait prodigieusement rougi en recevant son mouchoir des mains de Sarrazin, avait fort adroitement enlevé un petit billet caché dans les plis de la batiste, pas si adroitement pourtant que l'œil de Scarron n'eût aperçu quelque chose. Peut-être

même le mari fut-il plus clairvoyant que ne l'est d'ordinaire cette bénigne espèce, car il se rapprocha vivement de sa femme en disant :

— Allons, madame, il est temps de nous retirer.

La jolie dame obéit en souriant, elle avait hâte d'être seule, et ils s'éloignèrent.

Comme Sarrazin allait partir, Scarron l'appela, lui prit la main et lui dit à mi-voix :

— Prends garde, cher; mieux vaudrait vingt maris du parlement à tes trousses qu'un hidalgo.

— Que voulez-vous donc dire, maître?

— Je m'entends, et tu m'entends aussi. Mais rappelle-toi mes paroles : prends garde!

Sarrazin sourit de ce sourire un peu fat qui veut dire : Je ne crains rien, j'en ai vu bien d'autres; puis il sortit.

Le lendemain soir, un homme enveloppé d'un manteau tournait le coin de la rue Saint-Eustache et se glissait mystérieusement contre les maisons. Arrivé devant l'une d'elles vers laquelle il paraissait se diriger, il s'arrêta brusquement. Il avait distingué l'ombre d'un homme caché dans un angle. Il fit deux pas en arrière, et, tirant bravement son épée, il cria :

— Qui va là?

L'inconnu demeura immobile.

— En face, mon brave! reprit Sarrazin (car c'était lui). Je ne passe jamais une porte où un homme se cache; je ne veux pas être frappé par derrière : on dirait que j'ai fui.

— Où donc allait à cette heure le secrétaire du prince de Conti?

— Catalan!... par saint Jacques mon maître! que faisiez-vous ainsi, comme un malfaiteur, au seuil de votre maison? Minuit est l'heure des amants et non celle des maris.

— Qu'y faisiez-vous vous-même? répartit Catalan, dont la voix était sourde et dont les yeux étincelaient dans l'obscurité.

— Pardieu! si je vous le dis, vous ne me comprendrez pas, vous qui avez enchaîné votre joyeuse liberté. Tenez, messire, rentrez chez vous et laissez le champ libre aux amoureux.

— Est-ce moi qui vous arrête?... Vous n'allez pas loin, je crois...

— Non, vraiment... Ah çà! n'en dites rien à personne au moins... C'est là... à cette fenêtre... Et il désignait la maison voisine. Trois coups frappés dans mes maies, elle s'ouvrit pour votre serviteur.

— Un mari trompé, n'est-ce pas?...?

— Fi donc! Est-ce fait pour nous autres poètes?... Un tuteur joué, c'est plus amusant et moins dangereux.

(La suite à un prochain numéro.)

« Arrivés sur la place des Martyrs de la Liberté, le prince est monté à cheval, et la princesse dans une voiture découverte préparée pour elle, où elle a pris place, ayant à ses côtés une dame d'honneur, le préfet et le lieutenant-général. Suivaient immédiatement, dans une autre voiture, le maire et deux de ses adjoints. L'équipage de la duchesse était à quatre chevaux, conduits à grandes guides par deux cochers à la livrée de la ville, et dont les perruques poudrées avaient le malheur de rappeler Fontanarose au public. Ce second trajet s'est accompli comme le premier, c'est-à-dire que pas un cri, pas un vif ne s'est fait entendre. Ici encore les saluts princiers trouvaient la foule insensible, et non seulement ils ne soulevaient pas d'enthousiasme vocal, mais ils étaient même bien rarement rendus et par bien peu de personnes. Le prince est descendu de cheval dans la cour de la préfecture, et, en mettant le pied sur ce terrain dévoué, il n'a pas paru se sentir plus à l'aise. Sa première surprise en rencontrant l'accueil que nous avons dépeint, changée plus tard en un désappointement visible, avait même plutôt, au terme du chemin, fait place à un contentement.

« Passons donc vite.

« Un feu d'artifice avait été préparé sur le Grand-Cours pour être offert au prince, qui devait y assister des fenêtres du lieutenant-général Trézel. Le prince et la princesse se sont rendus cette fois chez le général en voiture fermée et au grand trot. Ne serait-ce pas nous répéter de dire que la soirée a été aussi silencieuse que la journée? Le feu d'artifice avait attiré plus de monde encore que l'arrivée du prince, et cependant nous n'avons pas entendu d'autres cris que ceux avec lesquels la foule salue d'ordinaire les soleils pyrotechniques et les fusées volantes. Ces cris ont été d'autant plus répétés que le feu d'artifice était riche en belles pièces, comparativement surtout à la maigre dépense de poudre faite par la ville aux anniversaires de juillet, quand juillet avait ses anniversaires.

» Le prince a été reçu au milieu d'un éloquent silence, d'un silence unanime et profond. Loin d'exciter l'enthousiasme, sa présence a donné lieu à bien des commentaires, et il n'y avait pas jusqu'à l'apparat officiel qui ne fût ressortir ce qui manquait à la réception pour qu'elle fût réellement belle. O, le peuple n'agissant jamais sans raison ni pour ni contre les princes, le sens du mutisme absolu du peuple nantais est tout entier dans les fautes qui ont été commises tant en politique générale avant le voyage du futur régent, qu'en politique personnelle, privée, si nous pouvons parler ainsi, depuis que le prince est en route. Pour que l'expérience faite par le ministère eût réussi, il n'aurait pas fallu d'abord que depuis treize ans tout eût été réaction, mensonge, répression, espérances envolées, illusions perdues, sous le gouvernement libéral de la charte-vérité, issu de l'acte de 1830; pour que l'expérience faite par le ministère eût réussi, il n'aurait pas fallu surtout qu'elle fût tentée par M. Guizot. Ce nom là, tout chargé des actes impopulaires qui s'y rattachent et qui pèsent sur lui, est un mauvais avant-coureur pour un voyageur placé près du trône. Il n'aurait pas fallu ensuite que le cabinet semât, en quelque sorte à chaque étape du prince, une maladresse ou une violence.

Le *Journal de l'Eure*, qui a rendu de si importants services au département dont il est l'organe, annonce dans son dernier numéro qu'il est obligé de cesser ses publications. Dès la promulgation de la loi sur les annonces judiciaires, les fondateurs de cette feuille avaient bien prévu que, si les chambres ne retiraient pas à la magistrature l'arme dangereuse qu'ils avaient mise entre ses mains, leur ruine devait se consommer un peu plus tôt ou un peu plus tard. Le terme des sacrifices étant arrivé pour eux, le *Journal de l'Eure* cesse de paraître. Dans son article d'adieu à ses abonnés nous remarquons le passage suivant :

« C'est un grand et redoutable pouvoir apparemment que le journalisme, puisque ses ennemis n'ont osé l'attaquer de front et ont été condamnés à la fourberie. Pour ébranler cette puissance si forte en son assiette, il a fallu qu'un garde-des-seaux de France montât à la tribune française pour y tromper toute une assemblée et s'en vanter ensuite; il a fallu qu'une série d'iniquités sans exemple fussent conseillées par le chef suprême de la justice; il a fallu que l'on organisât contre la liberté d'écrire une guerre sans franchise et sans courage, et que, retranchés derrière je ne sais quel misérable article de procédure, ces grands hommes fissent feu sur nous à la manière des guérillas ou des chouans. Et qui peut savoir si on n'espérait point intimider par là les écrivains ou leur imposer silence? Ils avaient peut-être calculé, ces fiers esprits, que des hommes de cœur compromettraient leur dignité

A la distribution des prix du collège royal de Rouen, au moment où la séance allait être levée, des cris nombreux, partis des tribunes où se trouvaient les élèves, ont demandé la *Marseillaise*, que la musique s'est empressée d'exécuter au milieu d'un concert d'applaudissements.

Nous lisons dans la *Sentinelle de l'Armée* :

« Messieurs,
 » Lorsque le ministre de la guerre défendit de faire l'exercice du bataillon plus de trois fois par semaine, les sous-lieutenants n'avaient que 1,000 francs d'appointements; maintenant ils en ont 1,350. On doit travailler en raison de l'argent que l'on reçoit, car, voyez-vous, messieurs, ce n'est pas pour l'honneur que nous servons aujourd'hui. L'honneur, ajouta l'honorable orateur en s'animant du geste et de la voix, l'honneur, c'est de la viande creuse; c'est l'argent qui est tout. Plus on en reçoit, plus on doit donner de jours à l'exercice du bataillon. »

Cour d'assises du Rhône.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZEY.

Séance du 17 août.

Au commencement de l'audience, la cour a statué sur l'absence de plusieurs jurés qui n'ont point répondu à l'appel. MM. Augustin Petit, Lombois, Satin et Frèrejean ont été excusés pour cause de maladie. M. Falcounet, sous-inspecteur des douanes, et M. Mangot de Villerand, dont les noms étaient déjà sortis de l'urne à la dernière session, et qui n'habitent plus le département, devront à l'avenir régulariser leur position et justifier qu'ils sont portés sur les listes de leur nouveau domicile.

La cour s'est ensuite occupée immédiatement de deux affaires de peu d'importance. Les débats de la première ont amené la connaissance des faits suivants.

Le nommé Chemin (Pierre), décrotteur, âgé de 23 ans, était quelquefois employé par un sieur Levrat, qui occupait une petite chambre au 5^e étage d'une maison sise rue de Bourbon. Un jour Levrat, l'ayant prié de monter avec lui dans son appartement, s'aperçut qu'il y avait laissé sa clef. Il eut alors l'idée d'entrer chez lui par la fenêtre de sa chambre, qui donnait sur une terrasse commune à tous les locataires. Passant la main à travers un carreau brisé, il souleva l'espagnolette de la fenêtre et parvint ainsi à l'ouvrir, sans se douter qu'il donnait à son compagnon un exemple qui ne serait pas perdu. En effet, quelques jours après, Chemin s'introduisit de la même manière dans la chambre de Levrat et lui vola une bague en or, une somme de 70 francs et une médaille en cuivre qu'il croyait sans doute d'un métal plus précieux.

A l'audience, l'accusé a fait des aveux complets qui lui ont valu l'indulgence du jury. Sur la plaidoirie de M^e Melonnier, le jury a admis des circonstances atténuantes.

Dans le courant d'avril, à l'aide de fausses clefs et d'effraction intérieure, il vole au sieur Bouiller, teneur de livres, un foulard et une somme de 90 fr. Trouvé nanti de la plupart des objets qu'il a soustraits, Bessière, après de premières dénégations, se voit forcé malgré lui, par les charges de l'accusation, de se rendre à l'évidence et d'avouer les faits qui lui sont imputés.

Après avoir entendu son arrêt, et au moment où les gendarmes se disposaient à l'emmener, le condamné tire subitement de sa poche un canif ouvert, et, s'écriant qu'il ne veut point supporter la honte qui vient de lui être infligée, il s'enfonce la lame dans la poitrine. Les gendarmes le désarment aussitôt et l'emmènent hors du prétoire. Nous ne croyons pas que la blessure produite par ce coup de canif ait beaucoup de gravité.

COUR ROYALE DE LYON (4^e CHAMBRE).

PRÉSIDENCE DE M. REYRE.

AFFAIRE DEMIANNAY. — ARRÊT.

Audience du 7 août.

La demande des syndics de la faillite Cotman a été rejetée par la cour, qui a maintenu l'ouverture de la faillite de ce dernier au 30 avril 1837.

Voici en substance l'arrêt en ce qui concerne M. Thuret :

» Attendu que ces faits et actes, quelle qu'en soit l'intuition, ont évidemment contribué à paralyser les poursuites de Demian-nay contre Cotman et à faciliter à ce dernier la libre disposition d'un actif qui était le gage commun de ses créanciers ;

« Attendu que, pour fixer d'une manière précise l'étendue du premier préjudice signalé et la mesure exacte de la réparation, il faudrait connaître au juste la situation active et passive de Cotman au mois de décembre 1830, la créance de Demiannay à cette époque et les sommes payées postérieurement par Cotman à Thuret ; que pour cela une vérification des livres des trois maisons semblerait nécessaire ; mais que, d'une part, elle aurait le grave inconvénient de retarder une réparation légitime et entraînerait probablement de nouveaux procès ; que, d'autre part, le désordre des écritures de la maison Demiannay et le peu de confiance que méritent celles de Cotman donnent la conviction qu'une semblable vérification ne produirait aucun résultat ;

» Attendu que sur ce point des tableaux de calcul ont été contradictoirement produits de part et d'autre...

» Par ces motifs, la cour condamne Thuret à payer aux syndics Demianay la somme de 600,000 fr. sans intérêts jusqu'à ce jour, somme à laquelle la cour arbitre l'indemnité par lui encourue pour le préjudice causé par son fait à la masse Demianay suivant les motifs ci-dessus; ordonne en outre que, pour complément de réparation, Thuret soit déclaré déchu de tous dividendes futurs et de tous droits ultérieurs à percevoir pour ses créances reconnues ou à reconnaître dans la faillite Demianay, créances dont il sera tenu de restituer tous les titres sans exception. »

Chronique.

LYON.

Dans la nuit du 2 au 3 août, des voleurs ont cherché à pénétrer avec effraction dans le domicile de M^{me} veuve Elleviou, au Bois-d'Oingt; mais la résistance opposée à l'instrument d'effraction par le volet intérieur d'une croisée a fait échouer la tentative de vol.

—Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre compte-rendu de la cour d'assises, le coup de canif dont le sieur Bessière s'est frappé la poitrine hier à l'audience en entendant prononcer sa condamnation ne présente aucune gravité.

D'après les renseignements qui nous parviennent, Bessière, à ce qu'il paraît, n'a voulu jouer qu'une espèce de comédie, car ce n'est pas même avec la lame, mais bien avec le grattoir, qu'il s'est frappé, et encore a-t-il eu soin de choisir la partie qui offrirait le plus de résistance à l'instrument. Aussi la blessure n'a aucune profondeur, et le médecin appelé immédiatement a déclaré qu'elle n'offrait pas le moindre danger.

—Hier soir, un peu avant neuf heures, l'absence de toute clarté lunaire a permis de remarquer un certain nombre d'étoiles filantes; elles glissaient avec rapidité et allaient généralement du nord et de l'ouest à l'est. L'une d'elles cependant, qui jetait une vive lumière, est tombée perpendiculairement au sud de la ville. Arrivée à une distance fort rapprochée de la terre, elle a éclaté, comme ferait une pièce d'artifice, en plusieurs pièces, et s'est éteinte à l'instant après avoir répandu une fort belle clarté.

— Les flots du Rhône ont rejeté, le 30 juillet dernier, sur le rivage de Rochemaure, le cadavre d'une jeune fille ou d'une jeune femme paraissant âgée de vingt ans environ, mais dont un séjour d'une douzaine de jours sous l'eau a décomposé la figure et rendu les traits méconnaissables.

Cette malheureuse, dont la chevelure châtain foncé était fort belle et très-longue, avait sur la région temporale gauche une large blessure encore ensanglantée provenant d'un corps dur et contondant, ce qui fait présumer que sa mort est le résultat d'un crime. Le nom de cette infortunée est encore inconnu, et rien n'a encore été découvert sur les auteurs de ce meurtre. Nous donnons ici le signalement de la victime, dans le but d'aider aux recherches.

Taille : un mètre cinquante-deux centimètres ; tablier en limoge rouge rayée de blanc et de noir ; robe en indienne à raies rouges et jaunes, en lambeaux ; chemise neuve en toile écruée, sans marque ; corset couleur nankin, lacé par derrière, avec buse ; pas de fichu ; ni bas ni souliers.

Cette robe en lambeaux, cette absence de chaussure, qui cadrent si mal avec le port du corset et du busc, feraient soupçonner qu'une lutte a eu lieu entre la victime et ceux qui l'ont jetée dans le Rhône. Espérons que les investigations de la justice ne resteront pas sans résultat.

— Le 14 juin dernier, à cinq heures du soir, un coup de mine fut tiré subitement dans une des maisons qui sont en démolition rue Bourghanin. Aucune des mesures commandées par la police pour empêcher qu'il n'arrive de pareils faits n'avait été prise: aussi plusieurs personnes

prudence en pareil cas n'avait été prise; aussi plusieurs personnes furent atteintes par l'explosion et reçurent différents coups et blessures plus ou moins graves.

A raison de ces faits, trois ouvriers maçons, les nommés Martin Tonnellier, François Montoux et François Ivril, étaient traduits avant-hier devant le tribunal correctionnel.

Il a été établi que la mine n'avait point été couverte suffisamment pour amortir la puissance de l'explosion, et que d'ailleurs les passants n'avaient point été avertis au moment où on y

mettait le feu. Martin Tonnelier, qui, en sa qualité de mineur, devait être spécialement chargé de prendre toutes les précautions nécessaires, a été condamné à six jours de prison et 16 fr. d'amende. Les deux autres prévenus ont été acquittés. Les entrepreneurs, MM. Faure, Pradinot et Moutarde, ont été mis en cause par le tribunal et condamnés chacun à 25 fr. d'amende.

—M. le colonel Ziegler, de Zurich, s'est rendu à Lyon pour assister aux manœuvres du camp qui vient d'y être organisé.

Nouvelles Diverses.

Ces jours-ci, une de ces bandes dangereuses de malfaiteurs qui infestent la capitale avait pris pour théâtre de ses exploits un des quartiers les plus populeux et les plus animés de Paris. La rue et la cour de Venise, la rue Quincampoix, la cour Batave et les petites rues adjacentes étaient le vaste centre dans lequel ils ont essayé d'exercer en grand leur coupable industrie.

C'est dans la cour Batave que, vers cinq heures et demie ou six heures, le premier cri d'alarme a été poussé. Un des négociants qui habitent ce passage trouva, en rentrant chez lui, sa porte ouverte et tous ses meubles fracturés. Tout ce qu'il possédait d'objets précieux avait disparu. La nouvelle de ce sinistre ne tarda pas à se répandre, et l'éveil donné, plusieurs citoyens, accourus en toute hâte pour seconder la victime dans les recherches qu'elle faisait pour découvrir les malfaiteurs, eurent, de retour chez eux après de vaines recherches, à déplorer pour leur compte un semblable malheur. Ils avaient aussi été dévalisés de fond en comble.

Dans un grand nombre d'autres habitations, les voleurs avaient laissé des traces de leur passage, mais leurs tentatives avaient échoué contre la solidité des clôtures, ou par crainte d'être pris en flagrant délit.

Les nombreux habitants de ce quartier se livrèrent eux-mêmes aux recherches, et, par une préoccupation inexplicable, ils ne songèrent point tout d'abord à requérir la force publique; c'est seulement vers huit heures que l'autorité fut avertie de ce qui venait de se passer.

Des commissaires de police, des agents de la brigade de sûreté, des sergents de ville et autres agents de la force publique, requis sur tous les points, arrivèrent sur les lieux où ces vols audacieux avaient été commis, et dont tous les abords étaient encombrés par une foule nombreuse qui se composait au moins de sept à huit mille personnes. La brigade de sûreté fit éloigner cette multitude qui pouvait la gêner dans ses opérations, et les commissaires de police renfermèrent le quartier dans un cercle de troupes et de sergents de ville. Ce cercle se développait de la rue Rambuteau à la rue Saint-Martin, la rue Aubry-le-Boucher et la rue Saint-Denis, dans laquelle il se rejoignait à la hauteur de la rue Rambuteau.

Les investigations commencèrent alors; mais, si actives et si longues qu'elles aient été, elles n'ont pu aboutir d'abord à aucun résultat. De six à huit heures, les voleurs avaient eu le temps de s'échapper: des vitres brisées aux fenêtres dites *tabatières*, des tuiles déplacées ou cassées, indiquaient que ces audacieux filous avaient dû se soustraire aux recherches par la dangereuse voie des toits.

Toute la nuit la police a continué ses investigations, qui n'ont pas été couronnées d'un succès positif; toutefois, on affirmait le lendemain qu'elle avait découvert des indices graves à l'aide desquels elle espérait être mise dans la journée sur la trace des malfaiteurs.

En dressant procès-verbal des vols qui ont été commis, un des inspecteurs de police a constaté un fait singulier: chez l'un des citoyens spoliés, les voleurs avaient respecté ce qu'ils ne respectent guère d'habitude, l'argent. Trois piles de pièces de cinq francs, placées en évidence sur la table d'un secrétaire que les malfaiteurs avaient ouvert et qu'ils avaient dégariné de autres objets qui avaient quelque valeur, étaient, à la grande joie de leur légitime possesseur, restées intactes à leur place.

—Depuis quelque temps de nombreuses saisies de fausses pièces de deux francs et de cinq francs, opérées dans les cabarets aux environs des barrières et dans les marchés de Paris, avaient éveillé la surveillance de la police. Après plusieurs jours d'investigations incessantes, on est parvenu à découvrir qu'il existait une bande de faux monnayeurs qui avaient établi leur fabrication sur différents points.

Tandis que le commissaire de police des halles et marchés instruisait contre une partie de l'association, on arrêtait sur d'autres points, et en vertu de mandats délivrés directement par M. le préfet de police, plusieurs de ces faussaires. Huit individus qui logeaient dans des garnis de la Cité et du quartier de la Porte-Saint-Denis ont été mis sous la main de la justice. On a saisi en même temps les instruments et ustensiles qui servaient à leur coupable industrie.

—M. Fabien-Maurice Roten, évêque de Sion (Suisse), est mort le 10 août, à six heures du matin. Il était âgé de cinquante-huit ans et avait été sacré le 24 août 1830. Homme doux, bon et éminemment vertueux, il aurait

mérité d'occuper le siège épiscopal dans des temps moins orageux. Mais, à côté de ces belles qualités, Dieu ne l'avait pas doué d'assez de force pour suivre l'impulsion de son cœur. Il a été souvent le jouet de l'intrigue, et en voyant les fruits amers qu'elle produit autres que ceux qu'on lui avait fait espérer, il prit la vie en pitié et attendit avec impatience le moment de quitter un siège qu'il n'avait accepté qu'avec répugnance.

Tribunaux.

Une aventurière qui a fait quelque bruit à Lille par les escroqueries qu'elle y a commises sous le nom de baronne de Weigan, la nommée Catherine Wigan, surnommée la *Dame de Pique*, fille d'un ménestrier d'Haagenau, prostituée à l'âge de seize ans, qui avait pour amants, a dit un témoin, deux cordonniers et deux généraux, devenue ensuite la ménagère du général autrichien Reischcourt, qui s'est fait chasser du duché de Bade comme intrigante et escroc, qui de là vint à Strasbourg faire de nouvelles victimes, habita Nancy, y vécut dans le luxe et tint dans la société une position élevée au point de ne sortir que suivie d'un laquais galonné, vient de comparaître devant la cour royale de Douai (chambre des appels de police correctionnelle). Condamnée à cinq ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Lille, elle avait appelé de ce jugement.

Aucun avocat n'ayant consenti à se charger de la cause, elle se défend elle-même. Elle parle avec une volubilité extrême et un accent allemand très-prononcé. Elle soutient hardiment qu'elle est la baronne de Weigan, qu'elle n'a rien de commun avec la basse origine qu'on lui attribue, que sa mère était baronne de Girard. Elle en appelle à des papiers et à grand nombre de lettres qu'elle a déposés sur le bureau de la cour.

Il résulte de l'exposé de cette cause que la première baronne est venue à Lille en 1840, a affiché un grand luxe, habité un hôtel, donné des soirées auxquelles elle invitait des officiers de la garnison et attirait des jeunes filles par des cadeaux dont elle les comblait. Dans les premiers temps de son séjour, elle payait assez régulièrement ses dépenses; mais peu à peu, s'appuyant sur le crédit qu'elle s'était créé, elle se procrainit frauduleusement des sommes d'argent, des effets mobiliers et des marchandises dont elle faisait profit.

La cour, adoptant les motifs des premiers juges, confirme la condamnation de l'aventurière, quise débat jusqu'à la fin de l'audience, et finit par répandre des larmes et implorer le président pour qu'il lui procure un conseil qui lui dira ce qu'elle a à faire pour obtenir justice. Un gendarme la reconduit en prison au milieu de la curiosité publique. Mise avec élégance, elle conserve encore tout l'extérieur de la haute société.

(ECHO DU NORD.)

— Le nommé Pecquaye, accusé d'avoir assassiné sa femme, vient d'être condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Le général comte de Salis-Zizers, commandant un régiment étranger au service du pape, se trouvait depuis quelque temps à Coire en vertu d'un congé, quand il a reçu subitement l'ordre de rejoindre son corps dans le plus bref délai possible. Le général est immédiatement parti pour Bologne.

On apprend de bonne source que cet ordre de rappel se lie à des troubles fort graves dont plusieurs contrées de l'Italie centrale sont en ce moment menacées.

(Nouvelles vaudoises.)

— A mesure que la diète approche du moment où elle doit s'occuper pour la cinquième fois de l'affaire des couvents d'Argovie, les partis redoublent d'efforts pour amener une solution qui réponde à leurs vues; mais des deux parts on est divisé. Les partisans du rétablissement de tous les couvents ont eu des conférences dont le secret, qui a transpiré, est maintenant du domaine public. Uri, Schwytz et Unterwald ont déclaré être bien décidés à se retirer de la diète, si l'on se contente des offres d'Argovie, en y ajoutant même Hermetschwyl. Lucerne aurait été disposé à se mettre à leur tête, mais les représentations fort sérieuses faites par Bâle-ville et Neuchâtel ont ébranlé M. Rüttimann; Son Excellence ne peut pas se résoudre à abandonner le fauteuil de président de la diète. Fribourg, qui aurait volontiers fait cause commune avec les dissidents, ne se retirera qu'autant que Lucerne donnera l'exemple. Zug ne veut pas de séparation. Valais, qui a assez à faire chez lui, paraît avoir été blessé du ton impérieux pris par M. Schmidt, d'Uri. Réduits à eux seuls, les trois cantons primitifs donneront-ils suite à leur projet? On en doute. Voilà pour la droite.

La gauche n'est pas très au clair non plus sur sa politique, car tout dépend de l'impénétrable M. Fels, de Saint-Gall. Pourtant, à force d'instan-

ces, surtout de la part de Soleure et de Tessin, qui ne savent pas au juste quelles seront leurs instructions l'année prochaine, Saint-Gall, encouragé par son petit-conseil, paraissait enfin décidé à se contenter de l'adjonction d'Hermetschwyl aux trois couvents qu'Argovie offre de rétablir. Ainsi on tige d'Argovie; mais, à peine le fond était-il en règle, que la forme est venue se jeter à la traverse: qui fera le premier pas? est-ce Saint-Gall ou il fera volontiers son possible pour amener son canton à cette concession toute concession, et puis M. Neuhaus ne la conseille pas, la trouvant dange-reuse et contraire à la dignité; on prétend même que le député d'Argovie n'est pas complètement étranger à l'opposition qui se manifeste en Argovie contre toute adjonction aux offres primitives.

Tels sont les bruits qui courent les rues à Lucerne. La conduite de chacun est en harmonie avec sa position et ses prévisions. En effet, les partisans des couvents cherchent à empêcher une décision de la diète cette année, dans l'espoir que l'année prochaine, par suite du renouvellement du grand-conseil du Tessin et d'autres événements, leur parti s'augmentera d'une ou deux voix. De leur côté, ceux des amis d'Argovie qui craignent ce que ceux-là espèrent, s'efforcent de compléter les douze voix nécessaires à une solution. Le député de Berne espère, au contraire, que l'avenir sera favorable à l'opinion qu'il soutient.

(Idem.)

HOLLANDE.

Le ministre de la justice vient d'ordonner des poursuites contre l'*Ar-nemsche-Courant*. L'éditeur de cette feuille est accusé de calomnie contre le roi et ses ministres, en leur imputant des faits qui, s'ils existaient, les exposeraient à la haine et au mépris des citoyens. Récentement l'*Ar-nemsche-Courant* a beaucoup contribué à faire rejeter divers projets de loi présentés par le ministère, ce qui aura pu engager le cabinet à sévir contre lui; mais les magistrats de Hollande sont indépendants, et leur impartialité envers la presse est une garantie de la justice de leur décision, qui sera favorable à l'*Ar-nemsche-Courant*.

Le gérant responsable, B. MURAT.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 AOUT 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIS.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,700	
1,000	700	Saint-Etienne.	1,400	
350	600	Grenoble.	925	
500	750	Saône-et-Loire.	790	
400	700	Dijon.	500	
3,000	750	Trois villes du Midi.	120	
1,740	600	Turin.	500	
1,000		Montpellier.	725	
1,000		Besançon.	500	
1,000		Reims.	459	
1,000		Metz.	810	
60	500	Valence.	550	
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	550	
Idem.		Union.	400	
Idem.	1,000	Société civile.	760	
1,500	800	Grange et Culatte.	550	
4,000		Côte Thiollière.		
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	500	
1,000		Cedex mines des Lites.		
2,500		Comp. du Villars.	400	
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	4,000	
500	4,000	Société lyonnaise.	3,840	
800	500	Rhône supérieur.		
134	5,000	Gondoles sur Saône.		
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,500	
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,325	
450	2,000	de la Feuillée.	2,250	
300	2,000	du Palais de Justice.	1,725	
220	2,000	de l'île-Barbe.	1,300	
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	
6,000		Canal de Givors.	725	
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	20,150	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,250	
Illimité		Omnium.	890	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	6,175	

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

COURS COMPLET

DE MÉTÉOROLOGIE

DE L.-F. KÄEMTZ,

Professeur de physique à l'Université de Halle;
Traduit et annoté par CH. MARTINS, avec un appendice contenant la représentation graphique des tableaux numériques. — Un volume in-12 avec planches. — Paris, 1843. — Prix: 8 fr.

PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE DU MAGNÉTISEUR;

Régime diététique du magnétisé; mémoires et aphorismes de Mesmer, avec des notes; par RICARD, professeur de magnétisme animal. — Un volume in-12. — Paris, 1844. — Prix: 3 fr. 50 c. (10043)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi vingt-quatre août 1843, à dix heures du matin, dans le domicile de M. Marius Chapelle, négociant, demeurant à Lyon, rue Buisson, n. 7, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers et de marchandises saisis, consistant principalement en bureau, table, poêle, placards, casiers, chaises, une bascule dite *Béranger*, tonneaux, barils, caisses, bouteilles, bouchons, olives, amidon, anchois, etc. (4129)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A VENDRE.

LE CHATEAU DE CHANDIEU,

avec les fonds qui en dépendent,

Le tout situé sur la commune de Chandieu, canton d'Heyrieux, arrondissement de Villefranche, d'une contenance de quarante-cinq hectares environ.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Vuy, notaire. (3947)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

On demande à emprunter par hypothèque sur des immeubles dans Lyon ou le département du Rhône, diverses sommes de 4, 5, 10 et 14,000 francs. (9870)

A vendre.

UN FONDS D'HOTEL,

EN FACE DES BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE, tout restauré à neuf.

Il contient vingt chambres, vingt-neuf lits, deux salles à manger; le tout en très-bon état. Il y a deux entrées. S'adresser chez M. Péguet, avoué, rue de la Monnaie, 14, à Lyon. (2180)

A vendre ensemble ou par couples.

huit chiens courants de bonne race.

S'adresser place Louis XVIII, n. 21, au 5^e, la porte à gauche. (14)

SERVICE DU CAMP.

Départs toute la journée, de demi-heure en demi-heure, place Bellecour, n. 16, à la station des Omnibus du Midi. (12)

GAZ HYDRO-LUMINEUX.

Les magasins et comptoirs de MM. H. COUGET fils et C^e, fabricants de gaz hydro-lumineux, brevetés, sont actuellement rue de la Préfecture, 3, à Lyon. (2178)

DU 11 AU 20 AOUT INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à CINQ heures 1/2 du matin. (7143)

NETTOYAGE DE GANTS A 10 C. LA PAIRE.

BREVET D'INVENTION.

PAR LA SAPONINE.

ORDONNANCE DU ROI.

COMPOSITION CHIMIQUE avec laquelle on peut les nettoyer soi-même, sans les mouiller ni rétrécir, et sans altération de couleur. — On essaie avant d'acheter chez M^{lle} Bergé, rue Saint-Joseph, à côté de l'église Saint-François, à Lyon. (3225 — 6526)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Saint-Etienne, Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8570)

A DATER DU 11 AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 5 heures 1/2 du matin. (7310)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turia à Tarare. (3224—6522)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.